



La Sure en Chartreuse

Regard vers



Le Journal

Numéro 19 – Janvier 2026



La grande Draye et les versants sud du Cirque des Trois Fontaines

(Photographie - ONF - Hervé Gléréan)



INFOS PRATIQUES

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026 (COMMUNE DE PLUS DE 1 000 HABITANTS) : COMMENT ÇA MARCHE ?

En mars 2026, les habitants de La Sure en Chartreuse seront appelés à élire leurs conseillers municipaux, qui choisiront ensuite le maire et ses adjoints. Le cadre réglementaire a évolué et vous recevrez bientôt votre nouvelle carte électorale.

Voici l'essentiel à connaître pour bien comprendre le scrutin :

Deux dates à retenir et un seul lieu de vote

- Dimanche 15 mars 2026 : 1er tour
- Dimanche 22 mars 2026 : 2e tour (si nécessaire)
- Pour notre commune : **Un bureau de vote unique, la Salle des fêtes de Saint-Julien de Ratz.**

Pour qui vote-t-on?

Les électeurs votent pour une liste de candidats présentée dans un ordre précis, cette liste étant composée d'autant de personnes que de sièges à pourvoir, soit 19 pour notre commune, en respectant la parité, avec une stricte alternance femme/ homme ou homme/femme. De plus chaque liste doit indiquer qui sera le conseiller communautaire siégeant au Pays Voironnais.

il n'est pas possible de modifier un bulletin : on vote pour une liste entière (Fin du panachage).

Comment une liste est-elle élue?

Si une liste obtient la majorité absolue dès le 1^{er} tour (plus de 50 % des voix) elle obtient la moitié des élus. Les autres sièges sont répartis à la proportionnelle entre toutes les listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages.



Si aucune liste n'obtient la majorité absolue au 1^{er} tour, un 2^e tour est organisé.

Entre les deux tours, les listes ayant obtenu au moins 10 % des voix peuvent se maintenir. Celles ayant obtenu entre 5 % et 10 % peuvent fusionner avec une autre liste.

Au second tour, la liste arrivée en tête gagne une prime majoritaire, soit la moitié des sièges du conseil municipal, l'autre moitié étant répartie proportionnellement entre les listes ayant obtenu au moins 5 % des voix.

Infos pratiques – Pour voter aux municipales

- ✓ avoir 18 ans révolus.
- ✓ être Français ou citoyen de l'Union européenne.
- ✓ être inscrit sur les listes électorales de la commune.
- ✓ se présenter au bureau de vote avec une pièce d'identité.
- absent le jour du vote? Le vote par procuration est possible.

SOMMAIRE

- 02. *Infos pratiques*
- 03. *Éditorial*
- 04. *Les travaux*
- 06. *Les finances*
- 09. *L'urbanisme*
- 10. *L'environnement*
- 15. *L'école, le périscolaire*
- 16. *La culture*
- 18. *Zoom sur*
- 20. *État civil*

Éditorial



Chers habitants de La Sure en Chartreuse,

Je m'adresse à vous dans ce dernier bulletin municipal de notre mandat en tant que représentante de l'ensemble des élus en poste. Ces années passées à la tête de notre belle commune ont été riches en projets, en échanges et en actions concrètes pour améliorer notre cadre de vie.

Les articles que vous découvrirez dans ce bulletin témoignent de la diversité et de la qualité des actions entreprises tout au long de ces années.

Je tiens à remercier sincèrement toutes les personnes, qu'elles soient élues, agents municipaux ou bénévoles, pour leur investissement sans faille dans la gestion de notre commune. Leur travail au quotidien, leur capacité à se mobiliser face aux enjeux et leur volonté de servir l'intérêt général ont été des atouts majeurs dans l'accomplissement de notre projet commun. Cet investissement est d'autant plus important dans une commune de notre taille, car je ne rappellerai jamais assez que les compétences de chaque élu sont indispensables afin d'assurer la gestion quotidienne de la commune. Nous n'avons pas de directeurs de services et les dossiers engagés et suivis le sont par vos élus avec leurs compétences propres.

Je tiens également à souligner la qualité du travail associatif essentiel assuré par nos nombreuses associations communales. Les élus ont toujours eu à cœur de soutenir toutes les associations de manière équitable. Merci à l'ensemble des bénévoles qui font vivre et réunir les habitants sur des sujets très variés.

L'année 2026 sera placée sous le signe des élections municipales qui auront lieu les dimanches 15 et 22 mars prochains. Notre population communale au 1er janvier 2025 était de 1 060 habitants. Au vu du nombre d'habitants, les conseillers municipaux seront élus pour six ans au scrutin de liste à 2 tours, sans adjonctions ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. Ce bulletin rappelle l'organisation de ces scrutins. Je vous remercie pour votre confiance et votre soutien tout au long de ce mandat. Ensemble, nous avons construit un avenir meilleur pour notre commune.

Je vous souhaite une très bonne année 2026. Au plaisir d'échanger avec chacun d'entre vous.

Virginie RIVIÈRE



LES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE DES CHARMINELLES

VALORISER LE CŒUR DU VILLAGE PAR UN PROJET GLOBAL AU SERVICE DES HABITANTS

LES TRAVAUX EN QUELQUES CHIFFRES CLÉS

UN PROJET COMPLET, LARGEMENT SOUTENU PAR DES AIDES PUBLIQUES

Pourquoi ces travaux ?

- Une place créée en 1982 et jamais refaite.
- Une succession de travaux d'enfouissement de réseau répétés en 40 ans.
- Un enrobé très abîmé.
- Une opportunité de subventions très importantes.



L'option d'un simple renouvellement du revêtement, moins coûteuse à court terme (141 000 €) a été écartée car elle n'apportait pas d'amélioration durable.

Comparatif hypothèse moins coûteuse par rapport au réaménagement engagé sur la même surface

Coût final enrobé simple	Coût final réaménagement global
141 000 €	157 000 €

Écart : 16 000 €

DÉTAIL DES VOLETS DU PROJET

LE PROJET SE DÉCOMPOSE EN **TROIS VOLETS PRINCIPAUX**, AVEC LEUR COÛT TOTAL ASSOCIÉ :

1. **Sécurisation de la RD 128** (quais de bus, carrefour, cheminements).

=> coût 64 765 € dont 48 750 € de subvention

2. **Aménagement de l'aire de jeux pour les enfants.**

=> 25 356 € dont 13 000 € de subvention

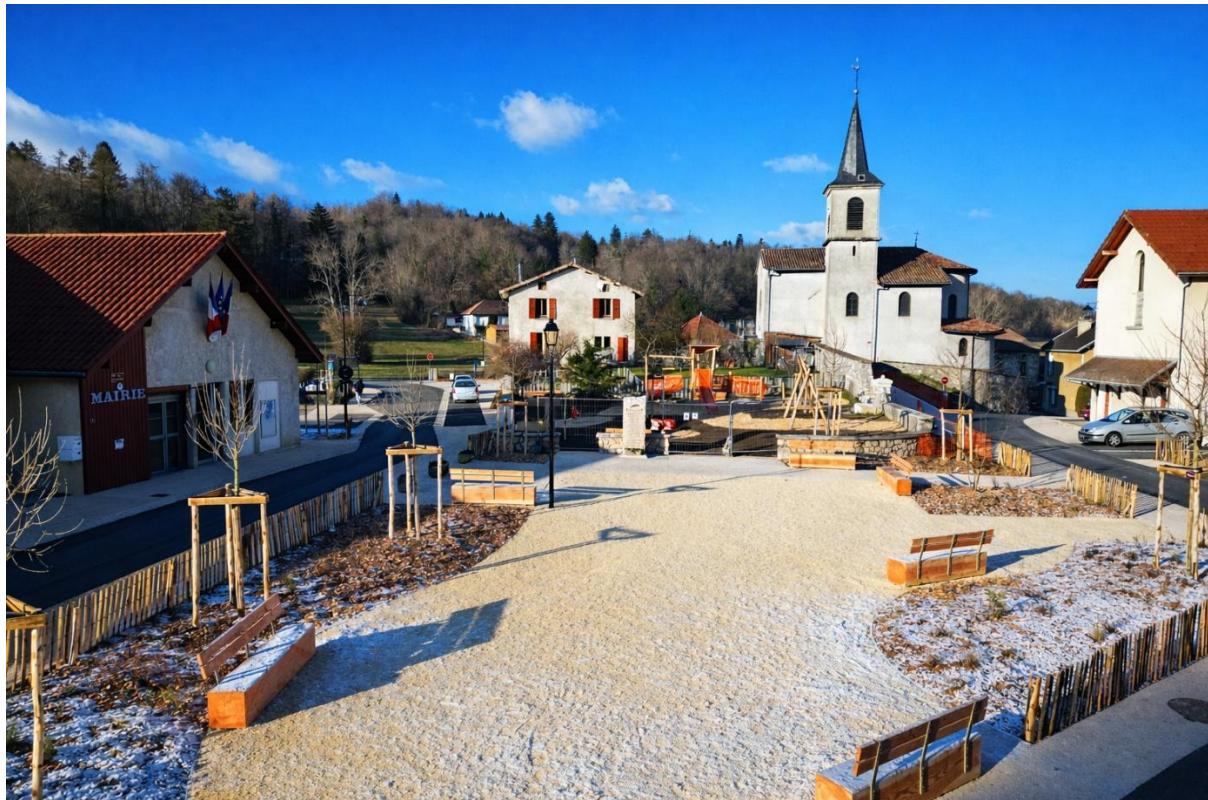
3. **Réaménagement de la place des Charminelles et des voiries adjacentes.**

=> 453 970 € dont 296 970 € de subvention

JUSTIFICATION DU CHOIX D'UN PROJET AMBITIEUX

Le choix du projet plus ambitieux a été motivé par :

- **L'amélioration durable de la sécurité** (piétons, transports scolaires, circulation)
- **La création d'espaces adaptés aux familles et aux enfants**
- **La valorisation du cœur du village** (requalification durable)
- **La mobilisation d'un fort soutien financier extérieur** (taux de subventionnement élevé)
- **La volonté d'éviter des travaux ponctuels à répétition**



Place des Charminelles : un espace plus sûr, plus agréable et plus pérenne

CONCLUSION : UN EFFORT MAÎTRISÉ POUR UN BÉNÉFICE DURABLE

L'engagement financier supplémentaire consenti par la commune est un investissement raisonnable et largement subventionné qui permet de transformer durablement le centre-bourg en un espace plus sûr, plus agréable et plus pérenne.

Photographies – Stéphane BUGNON

Stéphane BUGNON



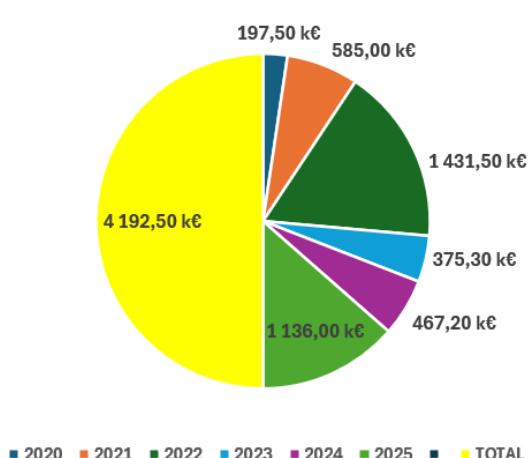
LES FINANCES

L'ensemble des informations ci-dessous ont été publiées tout au long du mandat, il s'agit donc d'un rappel.

Le débat budgétaire sera d'actualité au cours du premier trimestre 2026 pour les 2 sections : fonctionnement et investissement. Dans ce contexte de début d'année, il convient de faire l'inventaire des différents investissements et des financements sur la période 2020 à 2025.

Dans le même temps on peut se poser les questions suivantes : quel est notre endettement communal, quelle dette par habitant et comment se positionne-t-on ?

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS (valeurs exprimées en milliers – k€)

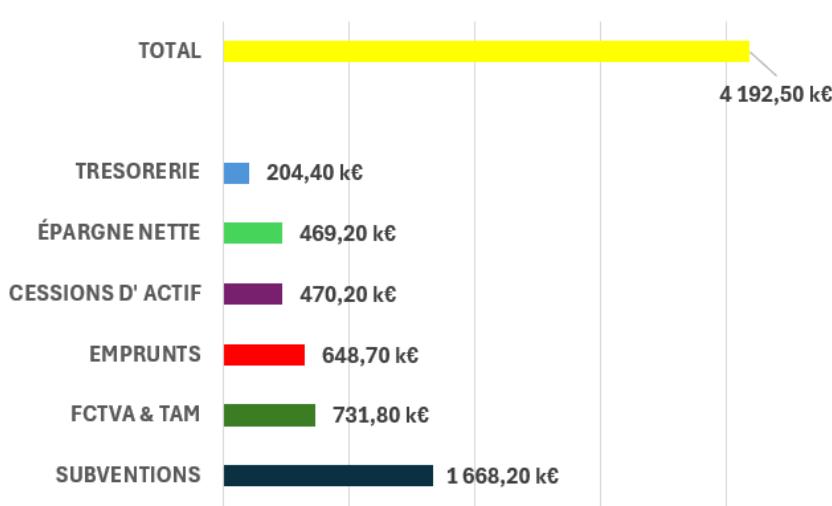


De 2020 à 2025 la commune a investi pour 4 192.50 k€ TTC de travaux, matériels et études.

Ces investissements ont été financés comme suit :

- **Subventions** : 39.80%
- **Tam et FC TVA** : 17.45%
- **Cession d'actifs** : 11.21%
- **Emprunts bancaires** : 15.47%
- **Épargne nette communale de la période** : 11.20%
- **Trésorerie** : 4.87%

LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS PAR NATURE (valeurs exprimées en milliers – k€)

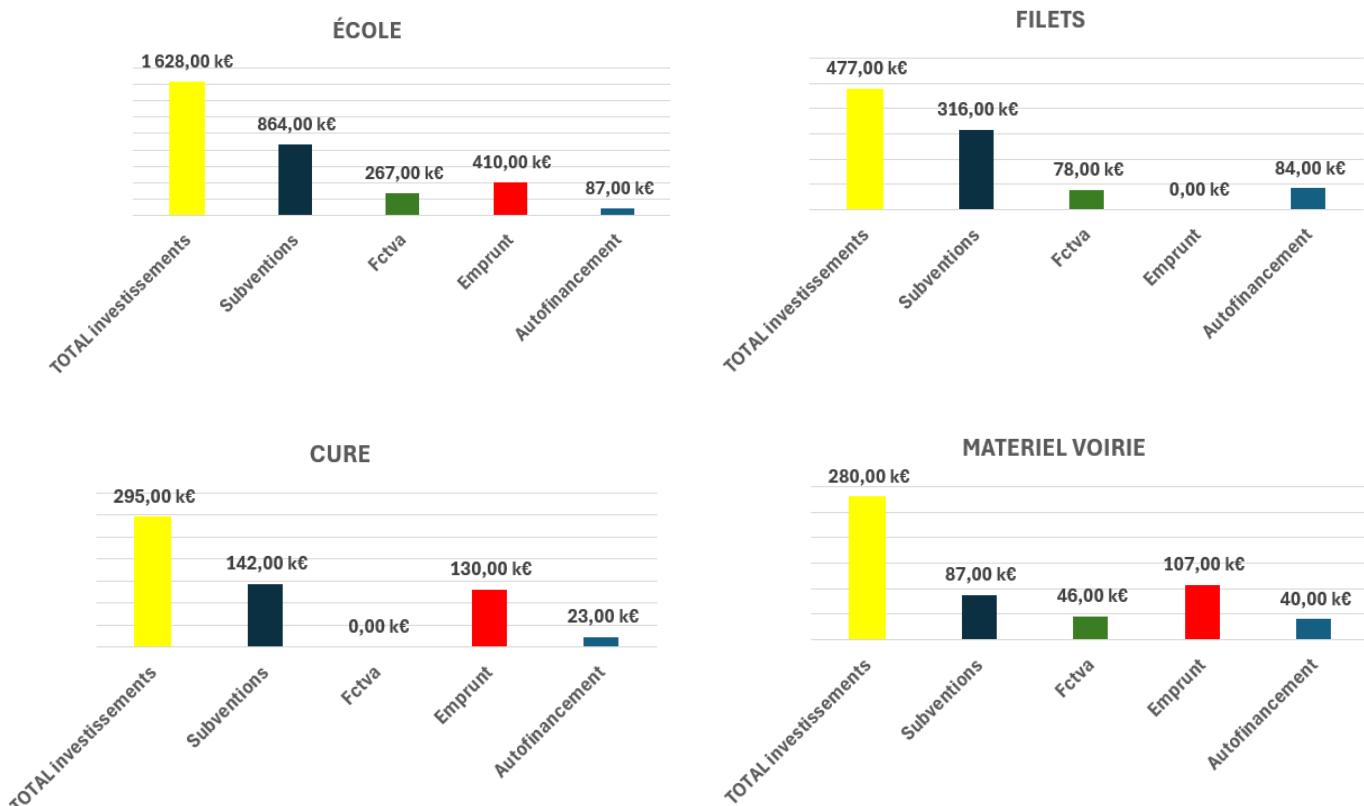


Les investissements principaux ont été les suivants :

- **Pour nos enfants :** Rénovation école, création cantine.
- **Pour la protection des personnes et des biens :** Filets de protection les Barniers.
- **Pour la conservation de notre patrimoine et la génération de revenus :** Rénovation de la Cure de Pommiers la Placette.
- **Pour assumer les services de voirie :** Matériels

LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS AU 31/12/2025

(valeurs exprimées en milliers – k€)



LA RÉPARTITION DES RECETTES FISCALES PORTÉES AU BUDGET

Les recettes fiscales de la commune sont essentiellement : la taxe foncière sur les propriétés bâties, sur les propriétés non bâties et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Les ressources de ces taxes représentent 42% du total de nos recettes de fonctionnement. La taxe foncière sur le bâti est calculée à partir de la valeur locative cadastrale du bien celle-ci tenant compte du lieu, de la consistance, de la surface. Cette valeur est déterminée par le centre des impôts fonciers et actualisée annuellement. À cette valeur locative sont appliqués plusieurs taux.

RESSOURCE TOTALE	366 000 €	
Répartition		
TAXE FONCIERE / BATI	332 803 €	91%
TAXE FONCIERE / NON BATI	27 267 €	7%
TAXE D'HABITATION	5 930 €	2%

La ressource principale est issue de la taxe foncière sur le bâti, elle représente 91% du total des recettes fiscales.

LA RÉPARTITION DE LA TAXE FONCIÈRE BÂTI PAR NATURE DE TAUX

	POMMIERS LA PLACETTE		ST JULIEN DE RATZ		La taxe foncière sur le bâti revenant dans l'escarcelle de la commune représente 69% de la contribution. L'intercommunalité récupère 8% de cette taxe et les services du traitement des ordures ménagères 21%.
	Taux	% par nature	Taux	% par nature	
Taux communal	34,64	69,64%	31,1	67,31%	
Taux intercommunalité	3,87	7,78%	3,87	8,38%	
Taux ordures ménagères	10,4	20,91%	10,4	22,51%	
Taux GEMAPI	0,371	0,75%	0,371	0,80%	
Autres taux	0,463	0,93%	0,463	1,00%	
	49,744		46,204		

TAUX COMMUNAL TAXES FONCIÈRES BÂTI DES COMMUNES AVOISINANTES POUR 2025

La Sure en Chartreuse	32,94%	
Pommiers la Placette		34,64%
Saint Julien de Ratz		31,10%
Saint Joseph de Rivière	41,54%	
Saint Etienne de Crossey	36,84%	
Saint Nicolas de Macherin	35,88%	
Saint Aupre	37,63%	
Coublevie	37,30%	
Saint Laurent du Pont	38,00%	
Voreppe	40,82%	

Le vote du taux communal de la taxe foncière sur le bâti est effectué en avril pour l'année civile. **Particularité** : en 2017 lors de la fusion des 2 communes Pommiers la Placette et Saint-Julien de Ratz il a été acté que les taux communaux de chacune devraient converger à fin 2028. Nos taux communaux sont les moins élevés par rapport à nos communes voisines.

ÉVOLUTION DANS LE TEMPS DE L'IMPOSITION DE LA RÉSIDENCE PRINCIPALE D'UN CONTRIBUABLE

POMMIERS LA PLACETTE				SAINT JULIEN DE RATZ			
Année	TAXE HABITATION	TAXE FONCIERE	Total	Année	TAXE HABITATION	TAXE FONCIERE	Total
2018	483 €	941 €	1 424 €	2018	596 €	871 €	1 467 €
2019	495 €	943 €	1 438 €	2019	622 €	888 €	1 510 €
2020	494 €	946 €	1 440 €	2020	626 €	908 €	1 534 €
2021	343 €	942 €	1 285 €	2021	434 €	922 €	1 356 €
2022	173 €	967 €	1 140 €	2022	220 €	962 €	1 182 €
2023	0 €	1 027 €	1 027 €	2023	0 €	1 042 €	1 042 €
2024	0 €	1 101 €	1 101 €	2024	0 €	1 141 €	1 141 €
2025	0 €	1 109 €	1 109 €	2025	0 €	1 171 €	1 171 €

Evolution globale imposition 2018/2025 d'un propriétaire résident	1 424 €	1 467 €
	1 109 €	1 171 €
	-315 €	-296 €
Dont évolution de la taxe foncière		
	1 109 €	1 171 €
	941 €	871 €
	168 €	300 €

La suppression de la taxe d'habitation pour un propriétaire de sa résidence principale a permis de juguler les augmentations de la taxe foncière sur le bâti. **Les comparatifs POMMIERS/SAINTE-JULIEN ne sont pas basés sur des maisons identiques en surface, en nombre de pièces et en niveau de confort**

Depuis 2020 les taux communaux de taxes foncières n'ont subi qu'une hausse de 1 point en 2024 afin de faire face en partie à de fortes augmentations de dépenses de fonctionnement (inflation). L'augmentation de la taxe foncière est surtout due à l'augmentation de la valeur locative définie par l'État. Cependant on constate qu'un résident propriétaire de sa résidence principale n'a pas eu d'augmentation en valeur de son imposition.

Cette ressource fiscale pour la commune est primordiale pour assurer l'équilibre financier du fonctionnement et ainsi assurer ses missions de service public.

Notre endettement à fin 2025 s'élève à 588 000 € soit 483 € par habitant. Les communes de notre strate en Isère affichent un endettement moyen par habitant de 560 €.

Christian SAUZEAT



L'URBANISME

Activité d'instruction des autorisations d'urbanisme

Année	Certificats d'urbanisme (CU)	Déclarations préalables (DP)	Permis de construire (PC)	ERP / IGH	Permis d'aménager
2020	47 CU • 1 CUb non réalisable	37 DP • 6 défavorables	9 PC • aucun défavorable	—	—
2021	41 CU • 4 CUb réalisables • 1 CUb non réalisable	49 DP • 1 défavorable	15 PC • 2 défavorables • 1 PC annulé	Rénovation et extension de l'école	1 permis d'aménager favorable
2022	51 CU • 3 CUb réalisables • 1 CUb non réalisable • 1 annulé	55 DP • 6 défavorables	5 PC • 1 défavorable • 1 PC annulé	—	—
2023	50 CU • 2 CUb avec sursis à statuer	58 DP • 6 défavorables	11 PC • 4 défavorables • 1 PC annulé	3 autorisations de travaux favorables (Centre Henry Bazire)	—
2024	46 CU • 1 CUb réalisable • 1 annulé	65 DP • 6 défavorables	5 PC • 1 rejet implicite	—	—
2025 (à ce jour)	36 CU • exclusivement CUa	45 DP • 1 défavorable	4 PC • 1 défavorable • 2 PC en cours d'instruction	—	—

La commune assure l'instruction des autorisations d'urbanisme dans le cadre des compétences qui lui sont dévolues et conformément aux règles en vigueur à la date du dépôt du dossier.

Les déclarations préalables constituent la part la plus importante des dossiers instruits. Leur nombre progresse jusqu'en 2024, avec une proportion limitée de décisions défavorables, traduisant une instruction conforme aux règles d'urbanisme sans appréciation discrétionnaire.

Sur la période considérée, le volume des certificats d'urbanisme demeure globalement stable d'une année sur l'autre. La majorité des demandes concerne des certificats d'urbanisme d'information, les certificats opérationnels représentant une part plus limitée. Les décisions de non-réalisabilité, de sursis à statuer ou d'annulation observées relèvent de l'application des dispositions réglementaires applicables.

Les permis de construire présentent un volume plus restreint et variable selon les années. Les décisions défavorables, les annulations, les rejets implicites ou les dossiers en cours d'instruction s'inscrivent dans le cadre normal du contrôle de conformité des projets aux documents d'urbanisme et aux prescriptions techniques.

Les autorisations délivrées au titre des établissements recevant du public font l'objet d'un encadrement réglementaire renforcé. La délivrance d'un permis d'aménager en 2021 relève de la gestion du foncier et de l'aménagement communal conformément aux documents de planification en vigueur.

Laurence Escallier



L'ENVIRONNEMENT

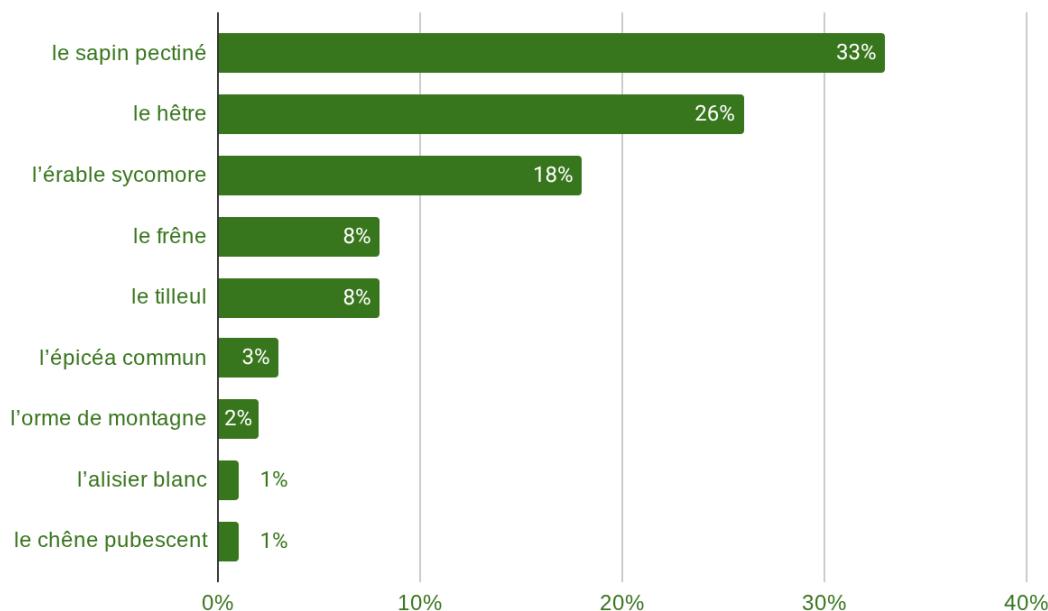
NOTRE FORÊT COMMUNALE

La forêt communale de la Sure en Chartreuse occupe actuellement une surface de 160,56 ha sur le rebord occidental du massif de Chartreuse. La dernière acquisition par la commune d'une parcelle de 2,38 ha bénéficie du Régime forestier depuis le 21 janvier 2021. La commune a confié la gestion de sa forêt communale à l'ONF.

Cette forêt représente 8,7 % de la surface boisée de la commune (dont le taux de boisement est de 66 % en 2009).

La forêt communale s'étend depuis l'enceinte du cirque du Pot des Trois Fontaines jusqu'aux falaises calcaires en aval de Charminelle. L'altitude s'échelonne entre 700 et 1 480 m.

Les essences présentes sont :



D'autres essences peuvent être présentes mais en effectifs limités. On notera que cet inventaire datant de 2015 est bien différent de celui de 2001.



Traces laissées sous l'écorce par le développement des larves de scolyte de l'épicéa

En effet, le sapin qui représentait 55% est en régression. Il en est de même pour l'épicéa. Ces deux essences résineuses ont fait l'objet de récoltes d'arbres dépréssant ces deux dernières décennies sous l'effet conjugué des périodes de sécheresse et chaleur ainsi que de la présence de scolytes et du gui pour le sapin.

À l'inverse, la tendance est à la progression pour le hêtre, l'érable et le tilleul. Il est très probable que nous observions dans le futur de nouvelles modifications de la composition des essences que ce soit sous l'effet des contraintes liées au changement climatique ou de mesures d'accompagnement de l'homme.

Surface totale de la forêt communale : 160,56 ha soit 8,7 % des forêts

LES ACTIONS MENÉES CES DERNIÈRES ANNÉES DANS LA FORÊT COMMUNALE SONT :

- **2021 : une coupe de bois.** *Cette coupe, source de revenus pour la commune, était majoritairement à but sanitaire.*
- **2022 : travaux de « dépressage-nettoyement » dans les jeunes peuplements.** *Action visant à favoriser les jeunes arbres tout en exerçant un dosage au niveau des essences, financée à 50% par Sylv'Accts. Nous avons favorisé l'érable, le tilleul et le hêtre moins sensibles au changement climatique que le sapin pectiné et l'épicéa.*
- **2023 : des plantations effectuées dans le cadre de l'opération « 1 Arbre – 1 habitant », financée à 80% par le Département.** *200 arbres (chêne sessile, douglas, sapin de Bornmüller, sapin de Nordmann) ont été plantés en complément de la régénération naturelle, dont une partie avec les élèves de l'école communale. L'objectif est que ces arbres deviennent plus tard, des semenciers qui diversifient la forêt.*
- **2024 et 2025 : des travaux d'entretien des plantations.**



Photographie – Albin RIBEIRO



Hors forêt communale, ONF Vegetis (filiale de l'ONF) a réalisé en août 2025 un diagnostic sanitaire et de tenue biomécanique sur deux tilleuls, Place des Charminelles.

Outre sa fonction de production de bois, la forêt communale a une fonction écologique, de protection et sociale importante. Elle est le siège d'habitats naturels d'intérêt communautaire (érables de ravins), d'espèces protégées (faucon pèlerin, chevêchette d'Europe, buxbaumie, apollon, primevère oreille d'ours...). Elle contribue à la séquestration du carbone, limite l'érosion et la chute de bloc.

Les enjeux pour notre forêt sont d'adapter les peuplements au climat de demain, de conserver l'équilibre sylvocynégétique, de continuer la production de bois de qualité et de maîtriser le risque d'incendie.



Plantation de chênes sessile faite avec les enfants de l'école communale

Hervé GLÉRÉAN – Technicien forestier ONF
Unité territoriale Chartreuse Voironnais

Photographie – Albin RIBEIRO

ÉCURODUC, UN ALLIÉ DISCRET DE LA BIODIVERSITÉ



Photographie – Sophie LELEU

Maël du Saquet, écolier sur la commune avait constaté que de nombreux écureuils traversaient la chaussée de la RD 128 à la sortie de St Julien de Ratz et en direction du carrefour du Martinet.

En 2024, il avait fait part à Mme le Maire de son inquiétude sur le risque que ceux-ci pourraient se faire écraser par des véhicules, et demandait quelle solution pourrait être apportée pour neutraliser ce danger.

Aidé par M Jean-Paul GARRONNAIRE, Il se rapprocha également de l'association le Pic Vert qui œuvre sur le maintien de la biodiversité et principalement sur le Pays Voironnais.

Maël connaissait les viaducs, les aqueducs, on lui proposait "l'écuroduc" !

UN PONT POUR LES ÉCUREUILS AU SERVICE DE LA NATURE.

👉 Comment est installé un écuroduc ?

En fait il s'agit de constituer une tresse par l'assemblage de 2 cordes d'escalade usagées que l'on fixe à une hauteur de 7 à 8 mètres entre 2 arbres situés de chaque côté de la route.



L'association le Pic Vert proposa de confectionner la tresse et de l'installer. Les élus validèrent le projet et les propriétaires des arbres donnèrent leur accord.



Photographie – Christian SAUZEAT

Mardi 4/11/2025 au matin, l'association le Pic Vert représentée en partie par M Jean-Paul GARRONNAIRE administrateur, les employés communaux et M Christian SAUZEAT adjoint ont assisté à la mise en place de l'écuroduc et l'ont inauguré.

MAËL, ARCHITECTE DE L'ÉCURODUC

La municipalité remercie Maël pour son initiative qui participe au maintien de la biodiversité et à la préservation de l'espèce sur notre commune.

Christian SAUZEAT

LE FRELON ASIATIQUE

LE FRELON ASIATIQUE : UN DANGER POUR LA BIODIVERSITÉ

Le frelon asiatique ou frelon à pattes jaunes est apparu en France en 2004 et s'est répandu progressivement dans toute la France. Il se nourrit de petits insectes dont les abeilles pour 1/3 des prises et des fruits de toutes sortes. Il n'est pas considéré comme pollinisateur. Un nid peut avoir raison de plusieurs ruches s'il est à proximité.

Les frelons sont aussi un enjeu de sécurité, car ils attaquent massivement si on dérange un nid, c'est un problème pour les professionnels qui travaillent en extérieur (bûcherons, élagueurs, paysagistes...), mais aussi pour les usagers de la nature que sont la plupart des habitants de nos communes.

DESTRUCTION DES NIDS : UNE PRISE EN CHARGE ENCADRÉE

Le Groupement de Défense Sanitaire Apicole se charge de collecter les déclarations et de détruire les nids dans la limite du budget disponible.

Les destructions sont prises en charge financièrement par le GDSA à 50% et par les Com.com. pour 50%

Cette année les budgets ont été épuisés autour du 20 octobre.

Beaucoup de nids sont déclarés après la chute des feuilles quand on les voit facilement, mais il n'y a plus de budget à ce moment-là et on arrive dans la période où il n'est plus nécessaire de les détruire, car les reines fondatrices sont déjà parties.



BILAN COMMUNAL

Sur notre commune en 2025, 14 nids ont été déclarés, 6 détruits dont 2 par la mairie pour des raisons de sécurité publique.



BILAN DÉPARTEMENTAL

Pour le département ce sont 4506 nids déclarés au 1er décembre soit une augmentation de 26% par rapport à 2024.



COÛT DES INTERVENTIONS

Pour le pays Voironnais le coût des destructions représente environ 55 000€.



PIÉGEAGE DE PRINTEMPS : UNE ACTION CLÉ CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

La lutte la plus efficace est le piégeage de printemps pour éviter la formation des nouveaux nids. La commune a investi dans des pièges en 2023 qui ont été distribués aux habitants, nous allons renouveler l'opération cette année avec des pièges beaucoup plus sélectifs (pour éviter de piéger d'autres insectes), mais aussi plus chers. Tous les habitants de la commune volontaires sont invités à participer à cette action en ciblant en priorité la proximité avec les nids non détruits en 2025.

Jean-Luc DELPHIN

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC MAÎTRISÉ ET LE LABEL VILLAGES ÉTOILÉS : UN DUO POUR LA NUIT

 Depuis plusieurs années, la commune s'est engagée à allier sécurité, économie d'énergie et respect de l'environnement grâce à un éclairage public maîtrisé. Cette démarche est pleinement complémentaire avec le label Villages Étoilés, qui après 2 étoiles attribuées en 2019 à notre commune vient de valoriser la poursuite de modernisation de nos installations gage de protection du ciel nocturne en nous attribuant une 3^e étoile.

POURQUOI MAÎTRISER L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ?

- Réduire la pollution lumineuse pour préserver la faune nocturne et le sommeil des habitants.
- Optimiser la consommation d'énergie, diminuer les émissions de CO₂ et réaliser des économies publiques.
- Garantir un éclairage efficace, là où il est nécessaire, et discret là où il ne l'est pas.

LE LABEL VILLAGES ÉTOILÉS

Ce label récompense les communes qui mettent en place des actions concrètes pour :

- protéger la nuit,
- offrir une qualité de vie nocturne,
- sensibiliser les habitants et visiteurs à la beauté du ciel étoilé.

ÉCLAIRAGE PUBLIC / LABEL VILLAGES ÉTOILÉS, UNE COMPLÉMENTARITÉ NATURELLE

Les lampadaires bien orientés et à intensité adaptée limitent la lumière dispersée, contribuant directement aux critères du label.

La diminution de l'éclairage en cœur de nuit et l'utilisation de lumières plus chaudes respectent la biodiversité et l'astronomie locale.



UNE LUMIÈRE RAISONNÉE, UN BUDGET PRÉSERVÉ

L'extinction de notre éclairage public (23h/6h), la mise aux normes des armoires de commande (horloges astronomiques) et la suppression de 20 points d'éclairage caractérisent la modernisation de nos installations.

Alors qu'en 2019 les 67 points d'éclairage n'étaient pas de type LED, les 47 points d'éclairage actuels le sont. Ceci induit une baisse de 25% de notre facture ENEDIS et ce malgré les augmentations successives du coût de l'énergie.

En réduisant et en maîtrisant l'éclairage public, notre commune protège la biodiversité, préserve le ciel étoilé et réalise des économies en KWh et en €. Un geste simple pour un impact durable.

Jean VEDEL



L'ÉCOLE ET LE PÉRISCOLAIRE



ORGANISATION DU SERVICE PÉRISCOLAIRE

La commune de La Sure-en-Chartreuse a engagé une évolution de l'organisation de son service périscolaire afin de garantir la continuité et la qualité du service.

La création d'un nouveau poste de directrice adjointe permet la présence permanente d'une responsable sur l'ensemble des temps périscolaires et les postes des agents ont été repensés pour être mieux adaptés à leurs missions.

Cette réorganisation s'accompagne de la création d'un nouveau poste d'ATSEM, permettant de renforcer l'accompagnement des grandes sections de maternelle et d'améliorer l'encadrement des enfants sur les temps périscolaires, en lien étroit avec l'équipe enseignante.



Par ailleurs, la commune a obtenu la mise en place du dispositif des repas à 1 €, destiné à soutenir les familles modestes (QF jusqu'à 1000 €) et à garantir à chaque enfant un accès équitable à la restauration scolaire.



Le Projet Éducatif de Territoire (PEDT) évolue également afin de renforcer les échanges entre agents, enseignants et parents d'élèves, notamment grâce à la création de commissions mixtes pour les projets pédagogiques. Dans cette dynamique, la commune réaffirme sa volonté de maintenir et améliorer le centre de loisirs, en le rendant plus attractif et plus accessible à l'ensemble des familles, grâce à la baisse significative des tarifs et la mise en place de nouvelles activités.

Ces actions traduisent l'engagement de la commune en faveur d'un service éducatif de qualité, attentif au bien-être des enfants et aux besoins des familles.



L'Équipe périscolaire :

- Direction : Rolande HOUDARD et Juliette ARNOL
- ATSEM : Lucile REIFS et Jérémie MATHIEU
- Agent périscolaire : Anna BUCCI-GENEVE
- CONTACTS : [06.31.52.28.85](tel:0631522885) / cantine.pommiers@gmail.com

Laurence FOEX



LA CULTURE

LA SURE EN CHARTREUSE ET LE SPECTACLE VIVANT

LA SURE EN CHARTREUSE ET LE GRAND ANGLE

Depuis 2024, notre commune accueille un spectacle vivant grâce à la programmation « Hors les Murs » du Grand Angle de Voiron. En effet, tous les ans, quelques spectacles sont proposés aux communes du Pays Voironnais pour être accueillis en fonction de la capacité de leurs salles.

- En 2024, nous avons reçu « Point de Bascule » à la MTL de Pommiers
- En 2025, Claire Dinezzi à la salle des fêtes de St Julien
- En 2026, « Shakespeare in Songs » à la MTL de Pommiers

Ce système permet aux communes de pouvoir programmer un spectacle de qualité à un coût très raisonnable (500 euros).



LA SURE EN CHARTREUSE ET L'IMPROVISATION

Les réunions mensuelles de la commission culture du Pays Voironnais auxquelles siègent un ou deux représentants de chaque commune permettent des échanges entre communes et des rencontres. C'est de cette façon que nous avons fait la connaissance en 2024 de Benjamin Huet de Voiron Impro Club. Nous avons répondu favorablement à son besoin de salle pour ses spectacles. La MTL répond à ses souhaits.

- En Décembre 2024, il proposait « Cerise sur le Gâteau », qui a eu beaucoup de succès et a permis de découvrir ce qu'était l'improvisation.
- En Décembre 2025, nous avons reçu « Catch Impro », spectacle faisant partie d'un concours entre départements. Nous avons eu la demi-finale Isère-Savoie. L'Isère l'a emporté. L'autre demi-finale, Drôme-Ardèche, a eu lieu à Voiron le 16 janvier et la finale sera à Coublevie le 7 février. Les spectateurs ont été époustouflés par les prestations de tous les acteurs.

Benjamin Huet souhaite que ce partenariat avec la commune perdure afin de proposer un spectacle par an.



LA SURE EN CHARTREUSE ET LIVRES À VOUS

Le festival « Livres à Vous » est un évènement phare de la culture du Pays Voironnais en novembre. Il existe depuis 2009 et toutes les communes peuvent y participer d'une manière ou d'une autre. Une trentaine d'auteurs sont invités dans les catégories jeunesse, ados et adultes. Parmi toutes les activités possibles, il y a les rencontres scolaires. Lorsque les auteurs jeunesse et ados sont connus et qu'une fiche pédagogique est établie pour chacun d'eux, les établissements scolaires font leurs demandes.

Les enseignants de notre école ont toujours fait des demandes et bien souvent, les enfants de 2 classes voire 3 ont eu la chance de pouvoir rencontrer un auteur ou une autrice.

Cette année, les plus grands ont pu travailler avec **Loïc Froissard** qui utilise le collage pour ses illustrations. En atelier, les enfants ont créé des personnages avec des fruits et légumes.



Les enfants de CP-CE1 ont rencontré Amélie Graux qui leur a appris comment changer l'expression d'un visage en jouant sur les yeux et la bouche. Ils ont utilisé un de ses personnages principaux et ont dû décider s'il le voulait content, en colère, soucieux, triste, etc...



Quant aux adultes, entre 2013 et 2024, la bibliothèque a reçu un auteur le samedi après-midi et cette année, la commune a pris la suite en accueillant l'auteur américain Eddy L. Harris, personnage très charismatique, pour une magnifique lecture musicale, accompagné donc par Malcolm Potter et Dan, guitare, chant et contrebasse.



Photographies – Sophie LELEU

Sophie LELEU



ZOOM SUR.... LA COMMUNICATION

Dans une commune comme La Sure en Chartreuse, la communication ne se limite pas à transmettre des informations pratiques. Elle participe pleinement à la démocratie locale en donnant à chacun les moyens de comprendre les projets, les décisions et les enjeux du territoire. Elle favorise également le sentiment d'appartenance, l'engagement citoyen et le vivre-ensemble.



RESTER CONNECTÉ AVEC LA COMMUNE : TOUS LES OUTILS À VOTRE SERVICE

Pour informer ses habitants, la commune a misé sur la complémentarité de ses outils de communication. Le site internet et ses 40 000 vues enregistrées en 2025 ainsi que l'application mobile PanneauPocket, avec plus de 90 000 consultations en 2025, offrent ainsi des informations pratiques, actualités et agenda des événements à portée de clic.

UN JOURNAL MUNICIPAL À L'IMAGE DE NOTRE COMMUNE, UNE INVITATION à la lecture

Le journal municipal « Regard vers La Sure en Chartreuse » revient en détail sur les projets réalisés, les manifestations passées et à venir, avec des articles rédigés par les élus seuls ou en binôme et des photos ou dessins fournis par les élus, les associations et les artistes de notre commune.

L'info FLASH diffuse rapidement les nouvelles urgentes ou changements de dernière minute.

UN SOMMAIRE RICHE ET VIVANT

Dès les premières pages, le sommaire donne le ton. Il révèle la diversité des sujets abordés et des initiatives qui font vivre notre commune : éditorial, finances, travaux, école et périscolaire, environnement, culture, vie associative, événements, état civil... chaque thème raconte un engagement, une action, un moment partagé.

GRÂCE AUX ASSOCIATIONS, LA VIE DE LA COMMUNE S'ÉCRIT ET SE PARTAGE

La vie associative de La Sure en Chartreuse joue un rôle majeur dans la dynamique de communication de la commune. Par leur réactivité, la qualité des informations transmises et la richesse des contenus partagés, les 13 associations de notre commune contribuent activement à faire vivre l'actualité locale. Nous tenons particulièrement à les remercier.

Les retours d'événements, accompagnés de comptes-rendus, d'articles et de photographies, permettent une diffusion quasi immédiate des temps forts de la vie communale. Cette communication « en temps réel » offre à de nombreux habitants la possibilité de revivre les moments marquants, de partager l'émotion collective. Elle permet également à celles et ceux qui n'ont pas pu assister aux événements de les découvrir a posteriori.

445 articles répartis dans **8 catégories** et **31 chapitres** constituent le site internet de notre commune.
Au 31 décembre 2025, **40 150 vues** sur le site de La Sure en Chartreuse ont été comptabilisées.

190 articles ont été publiés sur les **19 numéros du Journal « Regard vers La Sure en Chartreuse ».**

Cette dynamique collective portée par les élus, les services communaux, les associations et les habitants contribue à une communication vivante, réactive et partagée. Chacun, à sa manière, participe à raconter la vie de notre commune, à en valoriser les initiatives et à renforcer les liens qui nous unissent.

Jean VEDEL



ÉTAT CIVIL



Nous vous rappelons avec émotion le décès de :

Mme Benedetta DE CEGLIE épouse JEGAT, Saint Julien de Ratz, décédée le 20 avril 2025 à 89 ans

Mr Jean François GUILLAUD, Pommiers la Placette, décédé le 22 avril 2025 à 83 ans

Mr Marc PORTZERT, Saint Julien de Ratz, décédé le 23 octobre 2025 à 94 ans

Mr Gérard BÉNÉVENT, Saint Julien de Ratz, décédé le 22 novembre 2025 à 79 ans



Vive les mariés !

Nous sommes heureux de vous faire part de leur mariage :

Mr Joris BAS et Mme Charlotte PIROUD, Saint Julien de Ratz, mariés le 26 juillet 2025

Mr Fabrice BRET-DREVON et Mme Justine LEQUERTIER, Saint Julien de Ratz, mariés le 25 octobre 2025



**Nous avons le plaisir
de vous annoncer la naissance de :**

**Anton DUARTE
né le 31 octobre 2025 à Voiron**

**Loïs, Antoine, Marcel, Étienne TYRODE
né le 6 décembre 2025 à Voiron**

**Une centenaire
honorée !**



Photographie
Odile THIEVENAZ



C'est avec grand plaisir que Laurence ESCALLIER a pu représenter la municipalité et assister à l'anniversaire de Mme Lucie THIEVENAZ organisé le 14 octobre 2025 par l'Ehpad d'Entre-deux-Guiers à l'occasion de ses 100 ans, en compagnie de sa fille Odile et de nombreux résidents.